

*UNSA,*  
*mode d'emploi*  
**Mars 2018**

*La vague bleue !*  
[www.unsa.org](http://www.unsa.org)





Section syndicale, RSS !  
Représentant de Section Syndicale  
dans les entreprises de plus  
de 50 salariés

## Vos droits

Article L. 2142-1 du code du travail :

*Dès lors qu'ils ont plusieurs adhérents (au moins 2) dans l'entreprise ou dans l'établissement, chaque syndicat [...] peut constituer au sein de l'entreprise ou de l'établissement une section syndicale qui assure la représentation des intérêts matériels et moraux de ses membres conformément à l'article L.2131-1.*

*Après la constitution d'une section syndicale, on peut effectuer la désignation du Représentant de la Section Syndicale (RSS)*

*Le RSS dispose de droits spécifiques [article L. 2142-1 -1 à 3] :  
Le RSS dispose de 4 heures de délégation pour exercer sa mission.  
Il est salarié.e protégé.e.*

*Le RSS a possibilité :*

- d'afficher dans l'entreprise ;
- de distribuer des tracts syndicaux ;
- d'organiser des réunions syndicales mensuelles avec ses adhérents de l'entreprise.

*Vous voulez décider du syndicalisme  
dans votre entreprise ...*



Une section syndicale,  
un RSS UNSA

## Mode d'emploi

- 1** • Vous prenez contact avec l'UNSA pour adhérer (2 adhésions nécessaires pour créer une section).  
contact : [developpement@unsa.org](mailto:developpement@unsa.org)
- 2** • Vous indiquez à l'UNSA qui doit être désigné comme RSS dans l'entreprise (le salarié doit avoir plus d'un an d'ancienneté et ne pas faire l'objet d'une procédure en cours)
- 3** • L'UNSA adresse un courrier au DRH pour l'informer du RSS que vous avez choisi
- 4** • À votre demande, l'UNSA se met à votre disposition pour vous aider à développer et animer votre section syndicale (service juridique, communication, formation...)
- 5** • Vous préparez les listes UNSA pour l'élections au CSE (Comité social et Économique)

Un syndicat autonome ça existe !



# L'UNSA ! La force de l'autonomie

L'UNSA, ce sont plusieurs centaines de syndicats et sections syndicales, organisés en **23 fédérations**, qui regroupent tous les secteurs d'activité de la Fonction Publique et des entreprises privées.

Parce qu'elle propose une offre syndicale originale, pragmatique et efficace, chaque mois, de nombreux.ses salarié.e.s rejoignent l'UNSA.

Forte d'implantations toujours plus nombreuses, de milliers de voix aux élections professionnelles, l'UNSA est incontournable dans le paysage syndical français.

**Présente partout sur le territoire, où que je sois,  
l'UNSA est près de chez moi !**

*Vous pouvez trouver les  
coordonnées sur [www.unsa.org](http://www.unsa.org)*



# Carte d'identité de l'UNSA

## Notre priorité

défendre et promouvoir les droits des salarié.e.s.

## Notre ADN

l'autonomie qui laisse aux salarié.e.s de l'entreprise le pouvoir de décision dans le syndicat.

## Notre méthode

informer, accompagner les salarié.e.s dans toutes les situations de la vie de l'entreprise.

## Notre ligne

proposer et agir sur tous les sujets : santé au travail, risques psychosociaux, prévoyance et santé, intéressement, participation, temps de travail...

## Notre exigence

négocier des accords dans toutes les entreprises pour améliorer l'emploi, les salaires, les conditions de travail.

**L'UNSA dans votre entreprise, c'est possible...  
à vous de le décider !**

**Autonome, efficace, responsable**



Présenter une liste  
syndicale UNSA

## Vos droits

Article L. 2122-1 du code du travail :

*Dans l'entreprise ou l'établissement, sont représentatives les organisations syndicales qui satisfont aux critères de l'article L. 2121-1 et qui ont recueilli au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections des titulaires au Comité Social et Économique (CSE).*

*Il n'y a plus d'obligation de quorum.*

Objectif : obtenir au moins 10%  
des voix à l'élection du CSE



## Présenter une liste syndicale UNSA

### Mode d'emploi

*L'UNSA peut présenter une liste au premier tour de l'élection du CSE dans l'ensemble des entreprises.*

*L'UNSA est à vos côtés pour vous aider à préparer la liste, faire vos documents de campagne, préparer votre profession de foi.*

*Si vous avez créé une section syndicale en amont, vous êtes invités à négocier le protocole préélectoral.*

*Même si vous n'avez pas encore créé de section syndicale, vous pouvez présenter une liste UNSA.*

Contact : [developpement@unsa.org](mailto:developpement@unsa.org)

*Atteindre la barre des 10% l'élection du CSE est la condition nécessaire pour que l'UNSA soit représentative dans l'entreprise, qu'elle puisse négocier les accords et puisse nommer un délégué syndical (DS).*

Des listes UNSA  
dans toutes les entreprises

Pour être autonome,  
efficace, responsable,  
présentez une liste UNSA  
dans votre entreprise !

*Ne pas avoir de délégué.e syndical.e UNSA dans votre entreprise,  
c'est laisser à d'autres le champ libre et le pouvoir de signer  
des accords avec la direction qui engagent tous les salarié.e.s,  
sans que votre voix compte.*

*Dans une entreprise, avoir un.e délégué.e syndical.e UNSA,  
c'est pouvoir accéder à la table des négociations annuelles  
obligatoires (salaire, formation...) pour faire entendre  
votre voix et celles de ceux que vous représentez.*



UNSA secteur développement/communication  
21 rue Jules Ferry 93177 BAGNOLET  
[developpement@unsa.org](mailto:developpement@unsa.org)